

1

Un cabinet d'avocats en route vers la neutralité carbone !

Der Aufschwung wird Co2-frei, digital, zirkulär und inklusiv

6

L'intérêt des données pour les avocat(e)s et professionnel(le)s du droit

Warum sind Daten für Anwälte und Rechtsberufler von Belang?

10

Pourquoi un CRM est le nouvel outil en vogue ?

Warum sind CRM-Systeme hoch im Kurs?

CO₂



Durable



François Boden

Avocat associé
Parallaxe

 @FranParallaxe
<https://www.parallaxe-avocats.be>



UN CABINET D'AVOCATS EN ROUTE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE !

Der Aufschwung wird Co2-frei, **digital**,
zirkulär und **inklusiv**

Der Klimawandel ist eine Tatsache, der wir ins Auge sehen müssen, und dies bereits heute. Es handelt sich nicht mehr um eine mögliche Gefahr, die das Leben auf der Erde in hundert Jahren bedrohen könnte. Der Klimawandel – oder die Klimaveränderung – und die wiederkehrenden Krisen treffen uns und unsere Mandanten.

Le changement climatique est une réalité que nous devons affronter, dès aujourd'hui. Il ne s'agit plus d'une menace potentielle pour la vie sur Terre qui pourrait survenir dans une centaine d'années. Le changement – ou dérèglement – climatique, et ses crises à répétition, touchent nos activités et nos client(e)s.

Le changement climatique, une réalité

Nul besoin de lire, ni de comprendre, tous les rapports du GIEC pour prendre conscience des mutations profondes du climat et de leurs impacts désastreux. En Belgique, il suffit de parcourir, l'étude de juillet 2020, commandée par la Commission Nationale Climat « Évaluation de l'impact socioéconomique du changement climatique en Belgique » et son « Résumé à l'intention des décideurs » pour appréhender les conséquences sur la santé, la productivité au travail, les infrastructures, les assurances et la vie des affaires en général, c'est-à-dire la vie de nos clients et de nos cabinets (<https://climat.be/mediatheque/documents>). Depuis l'ère pré-industrielle, à la fin du 19^e siècle, la température moyenne de la planète a augmenté de plus d'1 degré. La communauté scientifique s'accorde pour affirmer que nous devons limiter l'augmentation de ce réchauffement sous

les 1,5°C. De tout temps, la Terre a connu des variations de température. En d'autres termes, sans l'action humaine, la température moyenne de la Terre a varié. En revanche, la très courte période durant laquelle cette température augmente n'a jamais été mesurée auparavant. Durant les *optimums climatiques*, soit les périodes de temps géologiques pendant lesquelles le climat de la terre était plus chaud que pendant les périodes précédentes et suivantes, la température moyenne de la Terre a varié de quelques degrés. Le « pas de temps » était de 5 à 10.000 ans. Ce que nous vivons aujourd'hui, soit 1 degré d'augmentation en à peine 100 ans, est 50 à 100 fois plus rapide. Par comparaison, c'est comme si vous grossissiez de 50 kilos en une nuit. En 20 ans, votre corps pourrait s'adapter à ce nouvel embonpoint, mais en une nuit, il exploserait. Le réchauffement climatique résulte des émissions de gaz à effet de serre, particulièrement le dioxyde de carbone (CO2)



« Ce qui nous a mené ici, ne nous conduira pas plus loin »

et le méthane (CH4). Il est d'origine anthropique et provient de la production d'électricité, des déplacements, de l'agriculture, de l'industrie et de la déforestation. Lors de la COP 21, Conférence des Parties sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris en 2015, 195 pays ont signé l'historique Accord de Paris. Ils se sont engagés à limiter le réchauffement climatique « bien en deçà de 2°C » et à « s'efforcer de le limiter à 1,5°C ». Concrètement, pour rester sous la barre des 1,5°C d'augmentation, nous devons, à l'échelle planétaire, réduire les émissions de CO2 de 45% par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030, et atteindre la neutralité carbone en 2050. Le défi est colossal.

Quel rôle les entreprises – et les cabinets d'avocats – peuvent-ils jouer ?

Dans un tel contexte et face à une telle urgence, la question se pose : qui peut agir ? Qui parviendra à mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif ? Le législateur et le politique bien sûr, mais le temps presse. Un premier palier doit être atteint dans 10 ans seulement. L'action individuelle peut être envisagée, mais les 7 milliards d'humains sur Terre n'ont évidemment pas les opportunités dont les pays occidentaux bénéficient pour transformer leurs modes de consommation. Les entreprises qui constituent l'essentiel de nos clients et nos cabinets d'avocats, et qui sont des PME, seront les véritables vecteurs de changement, puisqu'elles peuvent prendre des décisions rapides qui auront un impact immédiat sur l'économie, sur les transports, les approvisionnements, et, par voie de conséquence, sur les émissions de gaz à effet de serre. Il est naïf de penser que seules les multinationales ont un rôle à jouer dans les enjeux climatiques. Je ne suis pas de cet avis. En Belgique 99% des entreprises sont des PME, comme à l'échelle européenne. Ce sont les PME, « tribus agiles, volontaires et efficaces » qui poseront les actes de transformation de nos économies, de façon

volontaire ou ...contrainte. Notre – petit – cabinet est une PME mais nous avons un impact sur nos centaines de clients. Si, par nos actions, nous montrons qu'un cabinet d'avocats peut atteindre la neutralité carbone en 2050, nous donnerons une belle impulsion et l'effet boule de neige positif sera enclenché.

Une triple opportunité pour nos cabinets : anticiper les risques, satisfaire nos clients et s'entourer des meilleurs

« Ce qui nous a mené ici, ne nous conduira pas plus loin » dit Ilham Kadri, CEO de Solvay. Je le crois également. Mon crédo, de dirigeant de PME, est que la reprise sera décarbonée, digitale, circulaire et inclusive. S'agissant de la décarbonation, nous pouvons agir immédiatement sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Non seulement pour garantir la vie sur Terre, mais pour garantir la pérennité de notre cabinet, tant sur le plan économique que sur le plan humain. Je suis passionné par le sujet et

j'ai choisi de retourner sur les bancs de l'université pour suivre une maîtrise en management environnemental à HEC-ULiège, que j'ai achevée cette année. J'avais besoin d'approfondir mes connaissances et je souhaitais ancrer notre cabinet dans une démarche bas carbone pour rencontrer les souhaits de la clientèle et en faire ensuite un modèle inspirant de décarbonation réussie.

Ce processus de décarbonation présente trois opportunités : l'anticipation des risques, davantage de clients et l'enthousiasme de l'équipe.

L'anticipation des risques consiste à comprendre, dès aujourd'hui, quels sont les postes d'émissions les plus importants et à prévoir, par exemple, une hausse du prix des énergies fossiles. Nous anticipons cette hausse dans nos coûts et nos comportements. Nous anticipons également les taxes et obligations en matière de *comptabilité carbone* qui, à mon sens, ne tarderont pas à être mises en œuvre





Notre consommation de papier engendre 0,68% des émissions

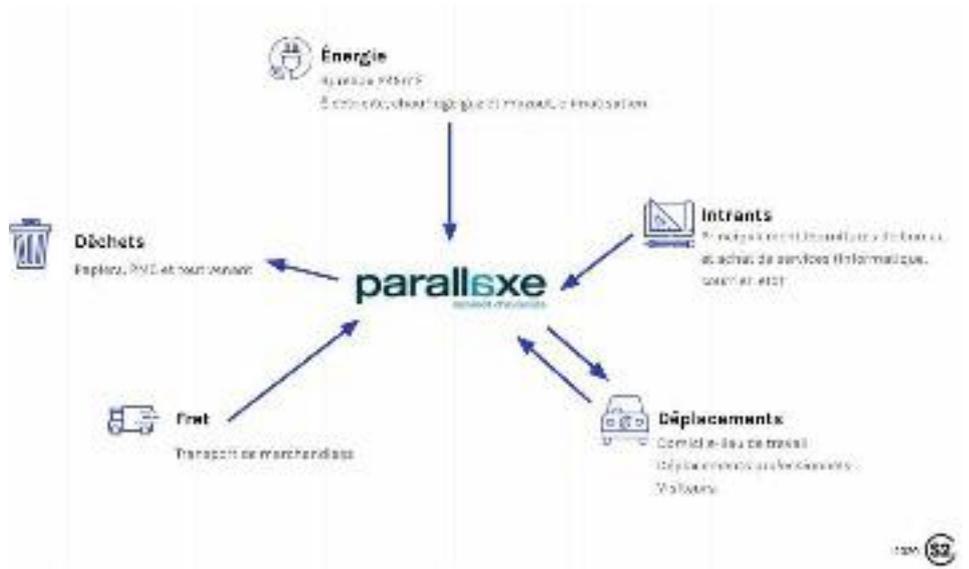
prochainement en Belgique, dans le droit fil de mesures de l'Union européenne.

En matière d'opportunités d'affaires et de recrutement, les études sont nombreuses : 74% des Européens disent avoir changé tout (15%) ou une partie (59%) de leurs comportements de consommation pour en réduire l'impact et 97% des Français sont prêts à boycotter les entreprises dont les pratiques sociales ou environnementales sont destructrices. Nous devons comprendre et connaître les changements de comportement de la clientèle et du personnel. Il faut comprendre l'importance du fait que celui ou celle qui décidera de faire appel à votre cabinet, plutôt qu'à un cabinet concurrent, ou que celui ou celle que vous allez engager, est, aujourd'hui, très certainement sensible aux enjeux climatiques et au positionnement de votre cabinet sur le sujet. 90% des « millenials » (nés entre 1984 et 1996) déclarent que la politique de développement durable est un critère crucial dans le choix de leur futur employeur. Ces « millenials », trentenaires à présent, occupent, ou commencent à occuper, les postes de décisions des PME...de nos clients.

Tout dirigeant d'entreprise – et l'avocat en est un – doit pérenniser son cabinet – son entreprise – en rencontrant les attentes de ses clients et en s'entourant de collaborateurs convaincus.

Inscrire notre cabinet dans une démarche bas carbone fait écho à nos entreprises clientes qui, elles aussi, entament de véritables stratégies RSE-Responsabilité Sociétale des Entreprises. *Asinus asinum fricat...qui se ressemble s'assemble.*

Notre cabinet d'avocats Parallaxe a choisi de construire sa propre stratégie RSE avec notamment pour objectifs une réduction substantielle de ses émissions de CO2 et l'atteinte de la neutralité carbone.



Comment construire une stratégie durable ?

Pour construire notre stratégie durable, nous procédons étape par étape, et prenons le temps de consolider chacune de ces étapes. La posture et les convictions du dirigeant – les vôtres – sont essentielles. Je vous conseille, en premier lieu, de vous former aux enjeux climatiques. Il existe de très bons cours en ligne (MOOC) comme « Entreprise et changement climatique » proposé par l'ESSEC Business School et Carbone4 ou les cours « Mines Paris Tech » de Jean-Marc Jancovici, disponibles sur Internet. Suivez également les conférences de la Commission Environnement du barreau de Liège-Huy. Il existe aussi des podcasts inspirants comme Business Impact et, bien entendu, plongez-vous dans la littérature pertinente sur le sujet. Chez Parallaxe, nous avons choisi de nous faire accompagner par un cabinet de conseil expert en la matière, Smart2Circle, qui nous aide – en équipe – à élaborer notre démarche RSE.

Concrètement, notre stratégie se construit en trois grandes étapes. La première consiste à « monter sur la balance » en mesurant les émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'un Bilan Carbone® pour une période de référence. La seconde étape consiste à co-construire, avec tout le cabinet – avocats et secrétaires – le plan d'action pour réduire notre impact. La

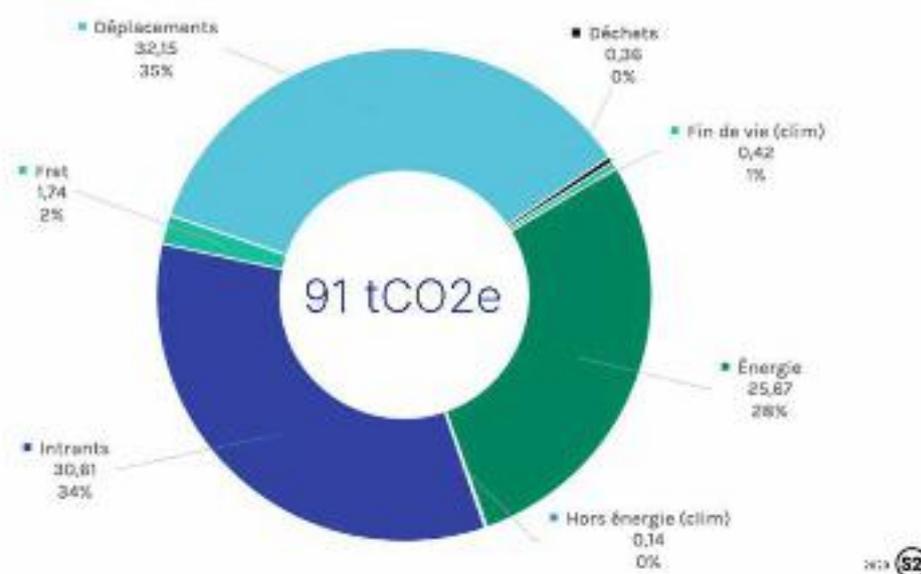
troisième étape consistera à communiquer notre stratégie et nos objectifs par la rédaction d'une charte d'engagements et la diffusion de rapports d'actions.



La réduction de la consommation de papier est donc une « fausse bonne idée »

Comprendre notre impact sur le climat grâce au Bilan Carbone®

Avant toute chose, gardons à l'esprit qu'un Bilan Carbone® n'est ni bon, ni mauvais. L'objectif de ce bilan est de dresser un état des lieux. Il s'agit d'identifier les plus grands secteurs d'émissions pour déterminer ensuite les leviers d'action. Nous prenons donc des décisions fondées sur des chiffres et non sur des impressions ou des ressentis. Après avoir établi la « cartographie des flux » et analysé ceux-ci, le Bilan Carbone® de notre cabinet – qui compte 13 personnes – montre que pour l'année de référence 2019, nos activités ont dégagé 91 tonnes de CO2_{eq}. En ordre de grandeur, 1 tonne de CO2 équivaut



à un aller-retour Paris-New York en avion. Les déplacements comptent pour 35% des émissions, il s'agit du premier poste d'émissions. Vient ensuite la catégorie des « intrants » avec 34% des émissions. Il s'agit de tous nos achats et principalement de l'équipement informatique nécessaire à la numérisation du cabinet (plateformes, logiciels de gestion, ordinateurs, outils en ligne, serveurs, etc.). L'énergie occupe la troisième place avec 28% des émissions. Nous avons également calculé le « fret », soit le transport des livraisons de nos fournitures qui représente 2% des émissions, la climatisation (du seul local serveur) 1% et nos déchets qui comptent pour moins d'un centième des émissions. Dans notre profession, nous pensons souvent que la « voie du paperless » est la solution miracle... Or le Bilan Carbone® nous montre qu'il n'en est rien. Notre consommation de papier engendre 0,68% des émissions (2% des 34% des « intrants » = 0,68%). La réduction de la consommation de papier est donc une « fausse bonne idée ». Elle fait partie des petits gestes symboliques. Il faut tenter de la réduire mais en sachant que cette réduction n'aura pas d'incidence véritable sur les émissions globales. Grâce au Bilan Carbone®, nous avons identifié les vrais leviers d'action et nous pouvons mettre de l'énergie sur ce qui a un réel impact. Nous disposons également d'indicateurs intéressants que nous n'aurions certainement jamais calculés nous-mêmes. Voici quelques exemples : sur une année, le cabinet et ses clients ont parcouru 113.000 km, en allers et retours au bureau, en audiences, en expertises, etc., soit trois fois le tour de la Terre ; nous avons rejeté 2,2 tonnes de déchets ; nous avons consommé 650 kg de papier. Grâce au Bilan Carbone®,

nous avons pu simuler l'impact de nos actions à venir. Par exemple : 80 jours de télétravail par an et par personne, combinés à 30% de mobilité « douce » avec un mode de transport « zéro carbone » (train, bus, vélo), permet d'économiser 11 tonnes de CO2. En groupant nos commandes de fournitures, nous pouvons économiser 700 kg de CO2. Une réunion au bureau, si l'on vient en voiture, émet 27 fois plus de GES que 3 heures de télétravail.

et partagent leur enthousiasme. Ils en retirent un bénéfice personnel et sont impatients d'agir, pour eux et pour le bureau. Pratiquement, les ateliers se sont tenus par groupes de sept personnes, pendant une demi-journée. Les deux ateliers ont amené 100 idées ! Des plus folles aux plus audacieuses. Nous nous engageons à mettre en œuvre les plus pertinentes.

Communiquer notre stratégie RSE

La dernière étape consiste à donner de la visibilité à notre travail et à notre vision. Une charte d'engagements durables est en cours de rédaction et figurera sur notre site Internet ainsi que nos actions et rapports. Notre charte rencontrera la plupart des 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU. Ces objectifs, en anglais, Sustainable Development Goals, ou SDGs, sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux fixés par l'Agenda 2030 du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » visant à répondre aux défis communs de notre époque. Ces objectifs définissent et traduisent concrètement les priorités en matière de développement durable pour la prochaine décennie à l'échelle planétaire. Il s'agit d'une « boussole » commune pour créer un monde meilleur et soutenable à l'horizon 2030. La communication est destinée aux clients, et ...aux confrères qui souhaiteraient s'inspirer de notre démarche.

Une démarche holistique

Ces trois grandes étapes font partie d'un tout. La démarche est holistique. Elle se traduit par l'acronyme des « 4P », PPPP, pour : People – « nous, les gens et nos clients », x Planet – « le respect



Réduction des émissions de CO2 de 20% en 2025

Nous avons ensuite choisi, avec l'ensemble de nos collaborateurs, des objectifs de réduction des émissions de CO2 de 20% en 2025. Lorsque les actions de réduction d'émissions auront été menées, nous compenserons « le solde » par des investissements certifiés dans des entreprises et associations « puits de carbone ».

Co-construire les solutions avec les équipes

La deuxième étape a consisté à co-construire, en équipe, un plan d'action, en intégrant les idées de chacun. Cette étape est pédagogique. L'ensemble du personnel a été formé aux enjeux énergie-climat. Elle est également ludique. La construction du plan se réalise en ateliers participatifs, amusants et créatifs, dans une ambiance très positive. Nos collaborateurs sont reconnaissants

de notre Planète » – x Profit – « notre rentabilité », x Purpose – « nos objectifs ». Adopter une vraie démarche durable implique de mettre de l'énergie et de la passion dans la confiance et le respect de notre personnel tout en respectant la planète, par la limitation mesurée de nos impacts négatifs, par l'augmentation de nos impacts positifs et, le tout, en partageant nos actions avec nos clients pour assurer notre pérennité et notre rentabilité.

Le parcours



Nos conseils

- Prenez le temps de vous former, de vous inspirer, de vous instruire sur la thématique « Énergie/ Climat », tant à propos du management, qu'à propos de la gouvernance RSE. Il existe des cours en ligne et des conférences pertinentes.
- Faites-vous accompagner d'experts sur le sujet. Dans notre cas, nous avons fait appel au cabinet de conseil liégeois Smart2Circle.
- Prenez le temps de construire votre stratégie durable personnelle, étape par étape : mesurez vos émissions de gaz à effet de serre avec un Bilan Carbone®, ensuite co-créz un plan d'action avec vos équipes et enfin, communiquez vos résultats au plus grand nombre, principalement à vos clients.
- Adoptez des cadres reconnus tels que les 17 ODD des Nations unies (Objectifs de développement durable) et mesurez vos actions grâce à des indicateurs.
- Le management doit incarner l'envie d'aller vers la neutralité carbone, c'est primordial. Pour motiver, l'inspiration est importante. Je vous invite à écouter également mon intervention sur le sujet dans le Podcast Business Impact (disponible sur toutes les plateformes d'écoute de Podcasts).



Allez plus loin et écoutez le podcast de l'épisode #4 de Business Impact !

<https://smartlink.ausha.co/business-impact>